



CHARTRE DES PARENTS

*Le rôle des parents est **d'accompagner et d'aider le club** dans la formation sportive et l'éducation à la vie en société de leur enfant.*

LEURS DROITS

Ils ont droit :

- à une formation et un **encadrement de qualité** pour leur enfant,
- à une pratique "en sécurité" sur le terrain et en dehors,
- à une information sur les activités, les comportements et les évolutions de leur enfant,
- au respect de toutes les composantes de l'école de rugby,
- au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club.

Ils ont aussi le droit :

- de faire des propositions constructives,
- **de participer** et **de s'investir**, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables du club.

LEURS DEVOIRS

Ils ont le devoir :

- **d'adhérer** au projet sportif et éducatif du club,
- de considérer l'école de rugby comme un lieu de formation et d'éducation
- de ne pas "prendre position" dans le domaine sportif,
- d'être **de bons spectateurs** et **des supporters exemplaires** : respecter les enfants, l'arbitre et l'environnement,
- de considérer la compétition comme un "moyen de formation",
- de se tenir à l'écart mais de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin.

Ils ont aussi le devoir :

- de se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer,
- d'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou des dirigeants.

DES RÈGLES DE VIE À RESPECTER

Ils ont le devoir :

- de veiller à **l'assiduité** de leur enfant et à **la ponctualité**, tant pour le début des activités que pour les départs et les retours,
- **de prévenir** en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux,
- **d'aider** leur enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe,
- de s'intéresser auprès de leur enfant à l'activité, aux progrès et aux difficultés éventuelles,
- **d'échanger** avec les éducateurs et les dirigeants sur la "vie" de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.

Ils doivent aussi :

- **respecter** les éducateurs et les dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant,
- être un "partenaire" dans l'évolution sportive et éducative de leur enfant.



CHARTRE DE L'ENFANT

*L'enfant vient à l'école de rugby
pour être **formé en tant que joueur et éduqué en tant qu'homme.***

SES DROITS

Le jeune joueur a droit :

- à une formation de qualité,
- à un développement en "bonne santé",
- **au plaisir du jeu**, qui ne va pas sans la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs,
- à son dû de temps de jeu, en compétition,
- **au respect** de ses éducateurs, des dirigeants, des adversaires et de tout l'environnement, en match notamment
- à l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer,
- **à la reconnaissance** de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés.

Il a aussi droit :

- **au respect** de sa personnalité, de ses convictions, voire de sa différence,
- à l'attitude exemplaire de ses éducateurs, des ses dirigeants, de ses partenaires et de ses adversaires,
- à un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, s'il vient à sortir du "droit chemin".

SES DEVOIRS

Le jeune joueur a le devoir :

- d'être **assidu** et **ponctuel**, pour ne nuire ni à sa formation ni au groupe,
- d'être **appliqué** et **à l'écoute** et de chercher à atteindre son "meilleur niveau",
- d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations.

Il a aussi le devoir :

- d'accepter en toute circonstance les décisions des responsables,
- d'accepter le partage du temps de jeu, des honneurs ou des reproches.

DES RÈGLES DE VIE À RESPECTER

Il le devoir :

- de connaître les règles de vie du groupe,
- de **les respecter**,
- de participer aux petites tâches matérielles quand on le lui demande ou même spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux,...
- de gérer de manière responsable son équipement personnel,
- de transmettre à ses parents toutes les informations qui leur sont destinées,
- de donner en toutes circonstances **une bonne image de son club**.

Il a aussi le devoir :

- d'être un compagnon agréable dans la vie de groupe,
- d'accepter, voire d'aider, ceux qui auraient des difficultés,
- **d'accepter** et **de respecter** les "différences".



CHARTRE DE L'ÉDUCATEUR

Le rôle de l'éducateur est d'apporter à l'enfant une formation physique et sportive et lui inculquer les valeurs du rugby et de la vie en groupe.

SES DROITS

Il a droit :

- **au respect** des enfants, des parents, et de l'ensemble des composantes du club,
- à une formation et un recyclage de qualité,
- à l'appui et l'aide de toutes les autres "fonctions" contribuant à faciliter sa tâche : administratifs, logistique,...
- **à la reconnaissance** liée à son investissement bénévole, sa compétence et sa mission éducative.

Il a aussi droit :

- à l'aide des parents, s'il les sollicite soit pour une activité, soit pour un problème avec l'enfant,
- à un échange avec les parents sur l'évolution sportive ou éducative de leur enfant.

SES DEVOIRS

Il a le devoir :

- **de se former** pour mettre toujours plus de compétences au service des enfants,
- de préparer des contenus de séances en relation avec les objectifs de formation,
- de veiller à la sécurité des joueurs,
- de chercher toujours à transmettre une technique et une passion, **en donnant du plaisir**,
- de faire de la compétition un "outil de formation", en laissant de l'initiative, en **respectant** joueurs, arbitres et entourage,
- d'assurer un suivi écrit de l'évolution de chaque joueur.

Il a aussi le devoir :

- d'avoir un **comportement** et un **langage** exemplaires en toutes circonstances,
- d'essayer d'imposer des comportements exemplaires autour du terrain,
- **d'échanger** avec les parents sur l'évolution de l'enfant.

DES RÈGLES DE VIE À RESPECTER

Il a le devoir :

- d'établir et de faire connaître aux enfants **les règles de vie du groupe**,
- de les **faire respecter**,
- d'être intransigeant sur le respect des "valeurs" : **respect, solidarité, camaraderie, tolérance**,...
- de veiller à donner à tous du temps de jeu,
- de positiver tout progrès plutôt que de stigmatiser les erreurs.

Il a aussi le devoir :

- d'informer les parents sur les règles de vie, le programme des activités, les horaires,...
- de travailler dans la coopération et le respect avec les autres composantes de l'école de rugby et du club.



CHARTRE DU DIRIGEANT

*Le dirigeant a mission d'organiser la vie de l'école de rugby,
de faciliter la tâche des éducateurs et l'épanouissement des joueurs.*

SES DROITS

Le dirigeant a droit :

- à la formation et l'information qui lui permettront d'être performant,
- à une connaissance claire de son rôle et de ses responsabilités,
- **au respect** des enfants, des parents, des éducateurs et de l'ensemble du club,
- à la coopération des parents pour lui faciliter les tâches administratives, organisationnelles ou logistiques,
- **à la reconnaissance** que mérite son investissement bénévole,
- à l'aide du club pour lui procurer des "conditions de travail" acceptables,
- à la participation à l'élaboration du projet de club, de ses règles de vie et de son fonctionnement.

Il a aussi droit :

- à des moments d'échange et de convivialité que doit organiser le club,
- à la participation à la vie du club dans son ensemble.

SES DEVOIRS

Le dirigeant a le devoir :

- de se former ou s'informer pour être performant dans les tâches confiées,
- de connaître précisément son rôle et de s'y tenir,
- d'apporter un soin particulier à l'accueil des nouveaux, enfants et parents,
- de **respecter** les parents, les enfants, l'ensemble des membres du club,
- d'être le lien entre les parents et les éducateurs,
- de décharger les éducateurs de tout ce qui n'a pas trait au domaine sportif, de faciliter leur tâche par une bonne organisation,
- de veiller en permanence à une bonne communication interne et externe.

Il a aussi le devoir :

- d'accepter les critiques constructives, d'où qu'elles viennent,
- d'être "acteur" d'une bonne entente et d'une bonne coopération.

DES RÈGLES DE VIE À RESPECTER

Le dirigeant a le devoir :

- d'écrire, pour tous, des règles de vie claires et précises,
- de veiller à ce qu'elles soient bien connues de tous,
- de mettre en place les moyens d'en vérifier le respect : cahiers de présence, de retards,...
- de mettre en place les moyens d'une bonne communication,
- de rechercher en permanence le "travail en équipe".

Il a aussi le devoir :

- d'organiser des temps de convivialité et d'échange, soit entre dirigeants, soit avec les parents.